

Inscription d'arbitre après le délai officiel

Titre (M. / Mme)	
Nom, prénom	
Rue, n°	
Numéro postal, lieu	
Tél. mobile	
E-mail	
Date de naissance	
Club (en tant qu'arbitre)	
Voiture / transports publics	
Langue	
Grand terrain / Petit terrain	
Partenaire arbitre (uniquement GT)	
Date préférée pour le cours d'arbitres (voir brochure « Arbitrage – administration »)	
IMPORTANT - Il est possible qu'il n'y ait plus de cours disponible dans la région souhaitée. Les places dans les différents cours sont en effet limitées. Chaque cours dispose cependant des documents nécessaires dans les trois langues : allemand, français et italien.	
Signature de l'arbitre	
Signature d'un membre du club	
Fonction dans le club	

L'inscription doit être signée par l'arbitre ainsi que par un membre du comité directeur du club et doit être envoyée le plus rapidement possible au bureau de swiss unihockey. Les inscriptions après le délai officiel sont soumises à des frais de gestion, comme mentionné dans le TTA (Tarif, Taxes, Amendes), art. 9.1.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site d'internet, sous « Arbitres » : http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/administration-des-cours/